



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Laurent Van Steensel, Victor Wiard, Nadège Bonny, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jan Verbeke, Sandra Ferretti, Eric Godart, Florence Lepoivre, *Conseillers*.

Séance du 19.11.19

#Objet : Plan de pilotage de l'école SAPINIÈRE - MESANGES (2019-2025).#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle Loi Communale,

Vu l'article 67§6 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, relatif au plan de pilotage ;

Vu sa délibération du 23 avril 2019 par laquelle le Conseil communal marque son accord sur le plan de pilotage de l'école fondamentale La Sapinière - Les Mésanges ;

Considérant que le plan de pilotage de l'école fondamentale La Sapinière - Les Mésanges a été transmis via l'application PILOTAGE en date du 3 juin 2019;

Considérant qu'au terme de son analyse, la DCO (Déléguée aux Contrats d'Objectifs) a émis des recommandations, ayant estimé que le plan de pilotage de l'école fondamentale La Sapinière - Les Mésanges nécessitait certains ajustements afin de répondre parfaitement aux prescrits légaux ; ces recommandations sont annexées à la présente délibération ;

Considérant que l'équipe éducative, sous la direction de M. Rodrigo Abarca, s'est mobilisée et s'est mise en réflexion afin de rédiger un plan de pilotage qui réponde tant aux besoins de l'école qu'aux attentes du Pouvoir régulateur ;

Vu le plan de pilotage adapté de l'école fondamentale La Sapinière - Les Mésanges, joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil de participation, joint en annexe;

Vu l'avis de la Copaloc, joint en annexe ;

Considérant que le plan de pilotage adapté devait être renvoyé à la DCO dans un délai de 40 jours ouvrables scolaires à partir du 2 septembre 2019, soit au plus tard le 4/11/2019 ;

DECIDE

De ratifier la décision du collège échevinal du 4 novembre 2019 relative au plan de pilotage de l'école fondamentale La Sapinière - Les Mésanges.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 novembre 2019

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Hang Nguyen